



COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

-
- ✓ **Date de convocation :** 15 décembre 2023
 - ✓ **Nombre de conseillers en exercice :** 17
 - ✓ **Nombre de conseillers présents :** 11 (de la délibération n°82-2023 à la délibération n°83-2023) et 12 (de la délibération n°84-2023 à la délibération n°89-2023)
 - ✓ **Nombre de conseillers absents excusés :** 6 (de la délibération n°82-2023 à la délibération n°83-2023) et 5 (de la délibération n°84-2023 à la délibération n°89-2023)
 - ✓ **Procurations :** 2 (de la délibération n°82-2023 à la délibération n°83-2023) et 1 (de la délibération n°84-2023 à la délibération n°89-2023)
 - ✓ **Publication/affichage de la liste :** 28 décembre 2023
 - ✓ **Publication/affichage du procès-verbal :** 7 février 2024

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué par Mr BARBETTE Olivier, Maire, s'est réunie à la mairie, en séance publique.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Présents : BARBETTE Olivier (Maire), CHYRA Sarah (de la délibération n°84-2023 à la délibération n°89-2023, procuration à Aurélie BODIN), HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia, BADIER David (adjoints), JOULAUD Hélène, GODARD Pierre, ROMMEIS Marie-Cécile, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, BAGUET Sébastien

Absents excusés :

MARCHAND Sébastien, CHYRA Sarah (de la délibération n°82-2023 à la délibération n°83-2023) VANNIER Yvonne, COSNIER Jean-Yves, TURNI Rozenn, FÉON Joël

Procurations :

CHYRA Sarah a donné procuration à BODIN Aurélie (de la délibération n°82-2023 à la délibération n°83-2023)
FÉON Joël a donné procuration à BADIER David

Monsieur le Maire précise que le quorum est atteint.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **Mr BEAUVISAGE Florent est désigné secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023

Marché :

- Avenant n°1 (moins-value) au marché passé avec l'entreprise RENAULT (lot 1 : Terrassement) - Réhabilitation et extension d'un local communal en espace associatif et jeunesse
- Avenant n°1 (plus-value) au marché passé avec l'entreprise LEFORT (lot 6 : électricité) – Amélioration thermique de l'école de la Vallée Verte

Développement durable :

- Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables

Personnel communal :

- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (service périscolaire)

Finances :

- Demande de réduction sur le montant d'une location salle des fêtes d'un particulier (suite problème de chauffage)
- Décision(s) modificative(s)

Décisions

Informations

DEMANDE D'AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 16 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

« Renouvellement du contrat VEOLIA pour le contrôle des hydrants sur la commune »

« Demande de fonds de concours pour les travaux d'amélioration thermique de l'école de la Vallée Verte »

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	17	POUR	13
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	13	TOTAL	13

DEMANDE DE RETRAIT D'UN POINT DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 16 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir retirer le point suivant de l'ordre du jour :

« Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables »

Ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion du conseil municipal. Le délai pour valider et délibérer sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, initialement fixé par la loi au 31/12/2023, a été repoussé par l'Etat au **31/03/2024**.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	13
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	13	TOTAL	13

DEL 82-2023 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

Nomenclature : 5.2

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 16 novembre 2023 **est approuvé, à l'unanimité des membres présents.**

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	13
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	13	TOTAL	13

DEL 83-2023 : AVENANT N°1 (MOINS-VALUE) AU MARCHÉ PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE RENAULT (LOT 1 : Terrassement) – RÉNOVATION ET EXTENSION D'UN LOCAL COMMUNAL EN ESPACE ASSOCIATIF ET JEUNESSE

Nomenclature : 1.1

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal qu'un marché a été signé avec l'entreprise RENAULT TP pour la rénovation et l'extension d'un local communal en espace associatif et jeunesse, lot n° 1 « Terrassement », le 28 décembre 2022.

Il est proposé de réaliser des travaux plus-value et moins-value par rapport au marché initial suite à la mise au point des réseaux EP et drainage. Le poste de relevage prévu au marché ne sera pas mis en place du fait que le réseau EP/drain sera raccordé en gravitaire sur le réseau de la commune. Ce qui implique une incidence financière sur le montant du marché.

Montant initial du marché HT	42 000.00 €
Avenant n°1 HT (moins-value)	- 3 406.00 €
Nouveau montant du marché H.T.	38 594.00 € (soit une diminution de - 8.11 %)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ledit avenant.

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **approuve** cet avenant n°1 moins-value avec l'entreprise RENAULT (lot 1 : Terrassement) et **autorise** le Maire à le signer.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	13
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENTION	1
Pris part au vote	13	TOTAL	13

DEL 84-2023 : AVENANT N°1 (PLUS-VALUE) AU MARCHÉ PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE LEFORT (LOT 6 : ÉLECTRICITÉ, COURANTS FAIBLES) – AMÉLIORATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE DE LA VALLÉE VERTE
Nomenclature : 1.1

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal qu'un marché a été signé avec l'entreprise LEFORT pour l'amélioration thermique de l'école de la Vallée Verte, lot n° 6 « Électricité, courants faibles », le 16 juin 2023.

Il est proposé de remplacer les organes de l'alarme incendie et de l'éclairage de sécurité. Ce qui implique une incidence financière sur le montant du marché.

Montant initial du marché HT 27 546.82 €
Avenant n°1 HT + **1 800.00 €**
Nouveau montant du marché H.T. 29 346.82 € (soit une augmentation de 6.53 %)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ledit avenant.

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité par 11 voix POUR et 2 Abstentions,**

- **approuve** cet avenant n°1 plus-value avec l'entreprise LEFORT (lot 6 : Électricité, courants faibles) et **autorise** le Maire à le signer.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	11
Présents	12	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENTION	2
Pris part au vote	13	TOTAL	13

2 abstentions : Christophe HALLOUX, Pierre GODARD

Monsieur le Maire fait part aux élus que les travaux sont terminés et ont été réalisés dans les délais impartis.

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2° ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Considérant que l'ALSH du mercredi a augmenté sa capacité d'accueil de 48 à 65 enfants ;

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la création d'un emploi non permanent à 9/35^{ème} compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité engendré par cette augmentation de capacité d'accueil à l'ALSH, du 8 janvier au 23 février 2024.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon l'indice majoré de rémunération de l'échelon 1 de l'échelle C1.

✓ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** la création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité au sein de l'ALSH du mercredi, à 9/35^{ème} de catégorie C, **du 8 janvier au 23 février 2024** ;
- **d'autoriser** la modification du tableau des emplois ;
- **de charger** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un agent ;
- **de charger**, Monsieur le Maire, d'inscrire au budget de la collectivité les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	17	POUR	13
Présents	12	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	13	TOTAL	13

DEL 86-2023 : DEMANDE DE RÉDUCTION SUR LE TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES D'UN PARTICULIER**Nomenclature : 7.1**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu une demande d'un particulier, Mme BAZOT, sollicitant une réduction sur le tarif de location de la salle des fêtes pour le week-end du 28-29 octobre dernier.

Lors de cette location, le chauffage de la salle n'a pas pu être mis en service malgré les bonnes volontés des intervenants. Sans chauffage, la situation a été inconfortable pour les convives.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette demande.

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer** à Mme BAZOT une réduction de 100 € sur le tarif de la location de la salle des fêtes du 28-29 octobre 2023.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	13
Présents	12	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	13	TOTAL	13

DEL 87-2023 : RENOUELEMENT DU CONTRAT VEOLIA EAU POUR L'ENTRETIEN ET LA VÉRIFICATION DES HYDRANTS SUR LA COMMUNE**Nomenclature : 1.2**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre au vote ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal une proposition de renouvellement du contrat pour l'entretien et la vérification des hydrants situés sur le territoire de la commune, établie par VEOLIA Eau.

Le prix de la prestation de services est de 66 € HT par an et par prise d'incendie sachant que le nombre d'hydrants est de 12.

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **valide** la proposition de renouvellement du contrat pour l'entretien et le contrôle des hydrants sur le territoire communal de VEOLIA Eau, au prix de 66 € HT par an et par prise d'incendie. La durée du contrat est fixée à 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

- **autorise** le maire à signer le contrat et toutes les pièces s'y rapportant.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	13
Présents	12	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	13	TOTAL	13

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre au vote ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n°27-2023 du 17 avril 2023 validant l'avant-projet définitif relatif aux travaux d'amélioration thermique de l'école de la Vallée Verte avec un coût prévisionnel des travaux à 219 000 € HT et sollicitant une subvention au titre du Fonds de concours d'un montant de 28 000 €. Afin de pallier le reste à charge à la commune dû à l'augmentation du coût des travaux et au refus du dossier Fonds Vert, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention Fonds de concours auprès de Liffré-Cormier Communauté d'un montant de 50 000 €.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses HT		Recettes		
Maitrise d'œuvre	26 203,00 €	DSIL 2021 (39,84% de 90 368€)	36 000,00 €	10%
Mission complémentaire	5 004,00 €			
Cabinet d'étude thermique	3 600,00 €	DSIL 2022 (19,18% de 73 300€)	14 000,00 €	4%
Cabinet d'étude Acoustique	1 000,00 €	Fonds de Concours - LCC	50 000,00 €	15%
Bâtiment 1		FSPL	54 982,00 €	16%
Phase 1 : travaux d'isolation - travaux initiaux	6 560,00 €			
Phase 2 : Lot 1	18 357,00 €	Fonds Vert		0%
Phase 2 : Lot 2	7 899,00 €			
Phase 2 : Lot 3	68 694,00 €	CDST	26 198,00 €	8%
Phase 2 : Lot 4	26 600,00 €			
Phase 2 : Lot 5	9 200,00 €			
Phase 2 : Lot 6	29 346,82 €			
Phase 2 : Lot 7	112 453,18 €			
Bâtiment 2		Autofinancement	161 987 €	47%
Phase 1 : Mise en place d'une VMC	28 250,00 €			
Total de l'opération	343 167 €		343 167 €	

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de solliciter** une subvention Fonds de concours d'un montant de 50 000 € auprès de Liffré-Cormier Communauté pour les travaux d'amélioration thermique de l'école de la Vallée Verte ;
- **d'autoriser** le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	13
Présents	12	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	13	TOTAL	13

Monsieur le Maire rappelle aux élus le montant de l'enveloppe « Fonds de concours » attribuée par Liffré-Cormier Communauté s'élevant à : 121 472 €.

Fonds de concours liquidé : 50 000 € (pour financer les travaux Espace associatif et jeunesse)

Reste à mobiliser : 71 472 €

DÉCISIONS / INFORMATIONS

✓ Le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises en application de ses délégations :

DEVIS

			TTC
10/11/2023	CTH	Achat de raticide	328.54 €
14/11/2023	DROIT DE CITÉ	Représentation spectacle « Dans le nid des géants » le 18/11/23 – Médiathèque	337.00 €
22/11/2023	SIROUET Maçonnerie	Réfection d'un dessus de mur du presbytère après la tempête	297.00 €
09/12/2023	ISABELLE Anthony	Curage de fossés Le Plessix	894.00 €
01/12/2023	SUPER CHAHUT	Représentation Concert Tom Poisson à l'église 16 décembre 2023	2 110.00 €

DIA

18/10/2023	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré AB 509 concernant la propriété de Mr et Mme LABBÉ Xavier située 8 rue des Cours d'eau
------------	---

✓ PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Jeudi 1^{er} février 2024 – 20h

Jeudi 14 mars 2024 – 20h



Jeudi 4 avril 2024 – 20h (vote du compte administratif et budget communal)

Lundi 18 mars 2024 – 18h (commission des finances)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 21 décembre 2023 est levée à 21h50.

SIGNATURES

Olivier BARBETTE, Maire et Président de séance :



Florent BEAUVISAGE, secrétaire de séance :

